

## INFO PRESSE

### PROVINCE SUD

8 juillet 2021

# Formation « Vente d'alcool » : Un premier bilan



Ce jeudi s'est tenu dans le hall de la province Sud, le premier bilan des sessions de formations « Vente d'alcool » initiées par la province Sud, en partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) et le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF) au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Formateurs et partenaires de ces formations « Vente d'alcool » se sont ainsi retrouvés pour dresser les points positifs et les perspectives d'amélioration de ces formations obligatoires qui accompagnent les professionnels dans la mise en place de la nouvelle réglementation liée à la vente d'alcool comme l'explique Nicolas Pannier, le Secrétaire Général de la province Sud : « L'objectif de cette rencontre est de dresser le bilan des formations qui ont été dispensées sur l'alcool. En partenariat avec la CCI, nous avons donc commencé à former le « stock » de professionnels des entreprises déjà titulaires d'une autorisation de débit de boissons avant d'ouvrir cette formation à tous les autres organismes de formations qui le souhaitent. L'objectif était de voir ce qui marche bien ou moins bien et ce qu'il y a à améliorer de sorte que les gens qui participent à ces formations continuent d'être satisfaits, le taux de satisfaction étant actuellement proche de 90 %. »

Parmi les organismes de formation présents à cette réunion figuraient notamment le Centre Territorial de Formation (CTF), l'ADCOM / FORMADCOM, la CCI-NC, SEFOR, CONSULT NC, CIPAC FORMATION, OPTIM'HUM, SCIENTEO ou encore GRETA INC.

En présence des représentants des directions des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) et du Développement Économique et du Tourisme (DDET), de la CCI-NC, du FIAF ainsi que de la Police Municipale de Nouméa, chacun a ainsi pu faire un retour d'expérience sur les sessions de formation réalisées, qui se tiennent en présentiel ou en ligne, dans l'optique d'alimenter les échanges en faveur d'une harmonisation des pratiques.

#### Rappel du contexte

Suite à la modification du code des débits de boissons en mai 2020, la province Sud a instauré l'obligation à tous les professionnels et exploitants de suivre une formation « Vente d'alcool », dont la première session avait eu lieu le 18 février dernier au Centre administratif de la province Sud (CAPS).

Initiées par la province Sud, en partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) et le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF), ces formations « Vente d'alcool » permettent à tous les professionnels qui vendent de l'alcool de mesurer la responsabilité qui est la leur face à ce produit, aux conséquences qu'il peut avoir. C'est aussi l'occasion de rappeler le cadre réglementaire et de donner des clés pour gérer des situations parfois complexes dans leur quotidien.

Vous êtes exploitant (gérant ou salarié) d'un débit de boissons alcooliques ou fermentées ou vous souhaitez le devenir ?

#### Vous devez obligatoirement vous former.

Prenez connaissance du dispositif du code des débits de boissons en province Sud afin de vous mettre en conformité avec ce dernier : <a href="https://www.province-sud.nc/demarches/formation-pour-lexploitation-d'un-debit-de-boissons-alcooliques-ou-fermentees">https://www.province-sud.nc/demarches/formation-pour-lexploitation-d'un-debit-de-boissons-alcooliques-ou-fermentees</a>

#### Pour rappel:

Les commerçants ont jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021 pour procéder à l'aménagement d'un espace dédié à la vente d'alcool, isolé du reste du commerce. La province Sud a mis en place des aides destinées aux petits commerces pour l'aménagement d'un espace de vente ou pour assurer une reconversion de celui-ci s'ils renoncent à vendre de l'alcool : https://www.province-sud.nc/espaces-de-vente-alcool

CONTACT PRESSE Marc Spisser: 76 18 74.

